



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

Direction Générale Adjointe
Services Urbains & Environnementaux
Direction du Cycle de l'Eau
Dossier suivi par François BORDEAU
Tél : 02.37.91.35.46
Mail : francois.bordeau@agglo-ville.chartres.fr

Le Président

A

Direction Départementale des Territoires
d'Eure-et-Loir
Service de la Gestion des Risques, de l'Eau
Et de la Biodiversité
17 place de la République
CS 40517
28008 CHARTRES Cedex

A l'attention de Madame LE CAIN

Chartres, le

Objet : Dossier de Déclaration d'Utilité Publique relatifs aux périmètres de protection du nouveau captage de production d'eau potable du Gorget à Saint-Prest (28)

N/Réf. : FB/BD n° 2020/48/

Monsieur le Directeur Départemental,

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de son agglomération, Chartres Métropole a fait réaliser un nouveau captage sur la commune de Saint-Prest, au lieu-dit *Le Gorget*, référencé sous le numéro BSS003IBJY.

Dans le cadre de la procédure de demande de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection ainsi que d'autorisation environnementale unique, Chartres métropole sollicite les services préfectoraux compétents afin d'obtenir les différentes autorisations préfectorales nécessaires à l'exploitation de ces captages et à la mise en place des périmètres de protections afférents.

Ce dossier de Déclaration d'Utilité Publique a été réalisé conformément aux articles L214-1 à 11 et R122-5 du Code de l'Environnement, et aux articles L1321- 1 et 2 du Code de la Santé publique. Il servira également de support d'information pour les riverains concernés lors de l'enquête publique qui se déroulera au sein de la mairie de Saint-Prest.

Conformément à la réglementation en vigueur, veuillez trouver ci-joint 7 exemplaires papier du dossier de Déclaration d'Utilité Publique ainsi que 3 CD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de mes sincères salutations.

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Services Urbains et Environnementaux

Louis SEMBLAT

